

De : Secrétariat de Olivier FARON

Date : Tue, 3 Apr 2012 11:22:59 +0200

Pour : les présidents de sections CNU

Messieurs les Présidents,

A la suite de rapports de grande valeur qui avaient été remis au ministère portant, notamment, sur la création d'une seconde voie d'accès au corps des professeurs des sections 1 à 6 du CNU, des consultations ont été ouvertes afin de s'interroger sur la possibilité de donner naissance à cette seconde voie. Celle-ci impose une révision du décret statutaire de 1984 qui rend obligatoire un passage devant le CTPU, le Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat et le Conseil d'Etat.

Des échanges approfondis ont eu lieu à l'initiative du conseiller en charge de ces secteurs.

Il en est résulté incontestablement un certain nombre de constats communs et l'importance de réfléchir au mécanisme de promotion interne des maîtres de conférences.

Néanmoins, à l'issue d'un premier tour de négociations, des demandes de précision et interrogations sont remontées au ministère. Celles-ci émanent notamment de la CPU, de la conférence des doyens de sciences économiques, des organisations syndicales et représentatives... Sans compter les souhaits émis par de nombreux maîtres de conférences.

Dans ces conditions, il est apparu au ministère que la réforme devait faire l'objet de consultations approfondies, qui se poursuivent, dans la mesure où elle concerne une question essentielle qui est celle de la promotion des carrières des maîtres de conférences qui jouent un rôle très important au sein des facultés. Nous souhaitons en effet avoir une vision précise en terme de gestion prévisionnelle des ressources humaines des effectifs des sections concernées. Par ailleurs, il est important de bien ajuster le dispositif afin d'établir le juste équilibre entre le rôle central du CNU et le principe d'autonomie des Universités.

Ces discussions approfondies doivent tenir compte d'un calendrier politique et administratif par ailleurs très contraint, qui ne doit cependant conduire à des solutions précipitées qui ne seraient pas satisfaisantes pour la communauté universitaire.

Veuillez agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de ma respectueuse considération.

Olivier FARON  
Directeur adjoint du cabinet